

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU

25 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni à la salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sur la convocation et sous la présidence de M. Henry LEMOINE, maire.

Étaient présents : M. LEMOINE, Mme FERRERO, M. PIZELLE, Mme MORNET, M. MOUTET, Mme GUY, M. LÉOUTRE, Mme FORMERY, M. SOSOE, Mme VAGNER, M. VELVELOVICH Mme GERNER, M. RICHER, Mme NOTHIGER, M. CAVAZZANA, Mme DIMOFF, M. GUILLAUME, Mme RIBEIRO, M. THORR, Mme VALY, Mme REVERBERI, Mme. OULAHLOU, Mme. MEURGUE, Mme KIEFFER, M. JACQUOT, Mme BARREAU, M. VAUTHIER, M. BLONDIN, M. OHLING, M. FAVIER

Absents excusés : M. KARATAS qui a donné pouvoir à Mme FERRERO, M. GROSJEAN qui a donné pouvoir à M. CAVAZZANA, M. COIATELLI qui a donné pouvoir à Mme GUY

Conformément à l'article L. 2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination du secrétaire de séance, Gérard LÉOUTRE ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2025
ORDRE DU JOUR**

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 4 février 2025

FINANCES

- 1) COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET PRINCIPAL
- 2) FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2025
- 3) BUDGET PRÉVISIONNEL 2025 - BUDGET PRINCIPAL
- 4) COMPTE FINANCIER UNIQUE – SERVICE DES EAUX
- 5) AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024 – SERVICE DES EAUX
- 6) BUDGET PRÉVISIONNEL 2025 – SERVICE DES EAUX
- 7) SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'AMICALE DU PERSONNEL TERRITORIAL DE PONT-À-MOUSSON

JEUNESSE

- 8) SUBVENTION CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE
- 9) SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2025 AUX ASSOCIATIONS JEUNESSE
- 10) SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU CONTRAT D'OBJECTIFS

AFFAIRES SCOLAIRES

- 11) RÈGLEMENT INTERIEUR DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

CULTURE

- 12) SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2025 AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES

AFFAIRES SOCIALES

- 13) SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2025 ASSOCIATIONS À CARACTÈRE SOCIAL

SPORTS

- 14) SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2025 AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

URBANISME SECURITE AFFAIRES PATRIOTIQUES

- 15) DONATION D'UN TERRAIN AU PROFIT DE LA COMMUNE, SITUÉ LIEU-DIT CORROY
- 16) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES
- 17) ACHAT DE DEUX PARCELLES- CHEMIN DE LA CORDERIE

ENVIRONNEMENT

- 18) DEMANDE DE SUBVENTION DSIL POUR LE PROJET DE LIAISON VOIE DOUCE DU BASSIN D'AVIRON VERS LE GRAND BLEU

- 19) DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR LE PROJET DE LIAISON VOIE DOUCE DU BASSIN D'AVIRON VERS LE GRAND BLEU
- 20) DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT POUR LA RÉNOVATION ET LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DU CENTRE SOCIAL DES DEUX RIVES
- 21) DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT POUR LE PROJET DE RÉNOVATION ÉNERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE GUYNEMER
- 22) DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR LE PROJET DE RÉNOVATION ÉNERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE GUYNEMER

TRAVAUX

- 23) DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR LE PROJET DE SÉCURISATION VOIRIE CHEMIN DE LA CORDERIE
- 24) DEMANDE DE SUBVENTION DSIL POUR LE PROJET D'ACQUISITION DE MATÉRIEL NUMÉRIQUE DANS LES ÉCOLES
- 25) DEMANDE DE SUBVENTION DSIL POUR LE PROJET DE CRÉATION DE SITES DE RESTAURATION SCOLAIRE
- 26) RECOUVREMENT DES FACTURES D'EAU DUES PAR LES LOCATAIRES D'IMMEUBLES COMMUNAUX

RESSOURCES HUMAINES

- 27) TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur PIZELLE arrive à 18h37.

Procès-verbal du 4.2.2025

Monsieur VAUTHIER regrette que le procès-verbal retranscrit la plupart des échanges, mais, en ce qui le concerne pas du tout. Dans le cas du DOB il n'y a que quelques lignes de son intervention. Il dénonce une retranscription escamotée non pas par inadvertance des services mais de manière intentionnelle. Je pense que c'est volontaire. C'est tout un bloc en fait qui n'est pas retranscrit, tout le volet sur les coulées de boues ne ressort pas, les questions posées sur le nombre de logements présentés par la Ville. L'échange qu'on a eu sur le premier réseau de chaleur d'Europe. Quelques mots clés ressortent, mais certainement pas le développement. Nous étions dans un débat d'orientations budgétaires. Tout ne doit pas être retranscrit comme vous l'aviez indiqué. Ce procès-verbal doit reprendre les idées principales. C'est manquer de respect aux élus. C'est la raison pour laquelle, il s'abstient.

Le procès-verbal est approuvé à la majorité (3 abstentions : Monsieur BLONDIN, Monsieur VAUTHIER, Monsieur JACQUOT).

Décisions du 25.3.2025

Monsieur BLONDIN concernant la décision portant sur la mission AMO pour le suivi de la DSP du chauffage urbain de la Ville de Pont-à-Mousson. Le montant de la mission est de 11 628 € TTC : demande de précisions.

Monsieur le Maire précise que comme toute DSP il faut un suivi. On n'a pas forcément les moyens en interne et c'est très technique.

Monsieur BLONDIN demande si nous n'aurions pas pu l'anticiper.

Monsieur le Maire précise que nous n'en avons pas besoin pour la mise en place. Cela se justifie maintenant.

Monsieur OHLING sur la décision portant sur la passation d'un marché dans le cadre de la réalisation des travaux d'isolation intérieure des bâtiments de la Ville de Pont-à-Mousson avec la SAS BATI CLAIRE, marché d'un montant de 86 779.60€ HT, demande si le règlement de la commande publique permet de passer en décision plutôt qu'en délibération.

Monsieur le Maire le confirme.

Monsieur THORR arrive à 18h58.

1) APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 POUR LE BUDGET PRINCIPAL

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur, et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

La mise en place du CFU vise plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ; les données d'exécution budgétaires et les informations patrimoniales sont présentes au sein d'un même document ;
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable ; le contenu du compte a été revu afin de disposer de données clés et d'informations pertinentes (nouveaux ratios, rappel des taux d'impositions, bilan et compte de résultat synthétiques) ;
- aboutir à une confection 100 % dématérialisée sur l'ensemble de la chaîne ; des contrôles automatisés de cohérence sont réalisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable de la DGFIP, ce qui simplifie les travaux d'ajustement en fin de gestion et améliore la qualité des comptes.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes.

En application de l'article 205 de la loi de finances pour 2024, le CFU concerne « Les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, les services d'incendie et de secours, les centres de gestion de la fonction publique territoriale, le Centre national de la fonction publique territoriale et les associations syndicales autorisées [...] » ainsi que quelques entités spécifiques listées dans l'article 205 de la loi de finances 2024.

Si le CFU devient obligatoire pour l'exercice 2026, soit une production du compte financier unique au plus tard au premier semestre 2027, sur proposition du Comptable, il est mis en œuvre à Pont-à-Mousson dès l'exercice 2024, comme la loi de finances 2024 le permet.

Sous la présidence de la première adjointe, Mme Laurence FERRERO, Monsieur Henry LEMOINE ayant quitté la salle des séances conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le CFU 2024 tel que transmis aux membres du Conseil Municipal est résumé ci-dessous :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	13 086 538,87	15 709 791,58	28 796 330,45
	Recettes réalisées	B	8 527 319,09	17 377 673,35	25 904 992,44
	Restes à réaliser	C	893 399,04	0,00	893 399,04
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	10 896 813,34	16 973 353,73	27 870 167,07
	Dépenses réalisées	E	6 940 270,45	15 796 166,79	22 736 437,24
	Restes à réaliser	F	246 175,22	0,00	246 175,22
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	1 587 048,64	1 581 506,56	3 168 555,20
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-2 189 725,53	1 263 562,15	-926 163,38
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-602 676,89	2 845 068,71	2 242 391,82
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	647 223,82	0,00	647 223,82
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	44 546,93	2 845 068,71	2 889 615,64

Après avis **FAVORABLE** à l'unanimité de la « toutes commissions », en date du 26 février 2025,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 de la Ville (3 abstentions : Monsieur OHLING, Madame BARREAU et Monsieur FAVIER).

Monsieur Le Maire n'a pas pris part au vote.

Monsieur JACQUOT considère la gestion rigoureuse parce qu'il y a un excédent financier. Mais un certain nombre d'investissements n'ont pas été réalisés. Ils ont été reportés pour une gestion rigoureuse. Une gestion rigoureuse, au contraire, c'est être conforme à votre prévisionnel et avoir réalisé l'ensemble des projets prévus en 2025. Sur la dette, on voit bien qu'on a un niveau d'endettement qui est supérieur à ce qu'il était au début du mandat, qu'il est même bien supérieur à celui constaté sur le mandat précédent. Ce n'est pas dramatique, comme vous l'avez dit, cela dépend de ce que l'on fait de nos emprunts, de la dette. Il rappelle aussi que l'on ne peut pas dire qu'on figure parmi les bons élèves puisque dans notre strate, nous sommes légèrement plus endettés que la moyenne des Villes de la strate de Pont-à-Mousson.

La moyenne est de l'ordre de 730€, 740€. Ce n'est pas forcément dramatique, mais ce n'est pas la peine de se mettre en avant aujourd'hui en allant chercher des chiffres qui arrangent. Ce rapport présente des investissements, parfois de 2022, 2023. Sur le bassin d'aviron, on a souvent entendu dire, « c'est subventionné à 80% », là on voit bien le chiffre, 63%. Certains projets sont très bien subventionnés, à 80%, d'autres moins bien à 20 ou 60%. Une forme de schizophrénie entre l'élu local et l'élu national, et souvent c'est les mêmes personnes. Certains se réjouissent de dire qu'il faut absolument baisser les taux d'impôt au niveau national et après on s'étonne que l'État demande des efforts aux collectivités locales et on se réjouit puisqu'il faut aller chercher des subventions, la plupart proposées par l'État. C'est un jeu de compensation.

Madame FERRERO précise que cela n'empêche pas certaines collectivités d'augmenter leurs impôts fortement.

Monsieur JACQUOT considère que l'on on est bien content d'aller chercher des subventions auprès de l'État. Mais à un moment donné, on ne peut pas toujours dire qu'il faut baisser les impôts au niveau national et puis ensuite, dire que l'État baisse les dotations et ne nous donne pas les moyens de travailler. Il se réjouit qu'on soit capable d'aller chercher un certain nombre de subventions financées par nos impôts, locaux ou nationaux. Pour les habitants, cela demeure des impôts. Et à un moment donné, que ça soit l'État ou la Ville, c'est toujours les mêmes personnes qui payent.

Madame GUY précise que c'est bien d'essayer de gérer un peu l'impôt local.

Monsieur JACQUOT précise que cela dépend de la politique que l'on mène. Avec les investissements qu'on ne fait pas, peut être que vous pourriez même baisser les impôts.

Monsieur GUILLAUME précise qu'il est hors de question que cet équipement du CRAM soit financé par les Mussipontains, obtenir au contraire un maximum de subventions qui pourraient être de 80% sur ce dossier-là, avant de le lancer. C'est une gestion raisonnable.

Notre stratégie financière en cette fin de mandat était justement de maîtriser la dette pour éviter d'avoir à trop augmenter les impôts parce qu'effectivement, c'est quelque chose d'essentiel pour nous (830€ de stocks de dettes par habitant, aujourd'hui c'est un très bon résultat). Je rappelle, que nous aurons réalisé près de 32 millions d'euros de nouveaux investissements et qui n'auront généré aucun nouveau stock de dette pour les Mussipontains.

Il s'insurge par ailleurs du fait que l'État depuis 2008 nous grappe de l'argent qui générerait de l'autofinancement, soit plus de 9 millions d'euros qui manquent. C'est de l'autofinancement direct pour la collectivité et la collectivité choisit ce qu'elle en fait. L'état, aujourd'hui l'a raboté. Des collectivités aujourd'hui ont 0€ de DGF, voire sont contributeurs. J'aurais préféré qu'on nous laisse nos marges pour nos décisions. On a connu un mandat quand même très compliqué (en début de mandat, il s'en est suivi une inflation folle sur un certain nombre de produits). Une vision même à très court terme, sur les fluides, c'était absolument impossible.

On connaît aussi beaucoup de collectivités qui ont augmenté beaucoup plus leurs impôts à ce moment-là et qui se sont servies de cette inflation pour justifier ou qui se sont servis aussi de la disparition de la taxe d'habitation pour le justifier. Il estime que 3% d'augmentation seulement pour les Mussipontains, sur un mandat, avec 32 millions d'euros d'investissements et sans augmenter le stock de dettes, c'est une gestion tout à fait respectable.

Monsieur VAUTHIER considère qu'une bonne gestion ne veut pas dire une bonne politique. Il peut y avoir un compte de gestion et un compte financier très bons et avoir des contestations sur la partie politique. Par exemple sur le centre des arts martiaux, le fait que le projet ne se fasse pas, pour nous, c'est plutôt positif.

Un projet non à 9 millions d'euros, à un moment donné à 6 millions d'euros, n'est-ce pas une façon de dire que le projet ne se fera pas. Monsieur VAUTHIER précise que l'aide financière publique a un plafond et que si nous voulons payer un centre d'arts martiaux (par exemple) la Ville doit payer la différence. Pour Monsieur VAUTHIER il s'agit d'une bonne chose car selon lui les pouvoirs publics n'agissent pas de manière cohérente. Pour lui, la satisfaction réside dans la politique de l'État, s'il n'imposait pas une certaine politique comme pour les écoles, rien ne serait fait. Sans les aides, des projets n'auraient peut-être jamais vu le jour, il faut donc se réjouir que l'État par le biais de subventions pousse certaines idées allant dans les économies d'énergie ou la rénovation des écoles.)

Monsieur VAUTHIER précise que les subventions données par l'État servent d'impulsions à ces projets sans pour autant remettre en cause la libre administration des collectivités. La Région en fait de même, elle choisit de subventionner certains projets pour le bien de l'intérêt général.)

Monsieur GUILLAUME précise que nous avons été élus sur un programme, on le met en œuvre et je trouve que ce n'est pas à l'État à venir nous dire, vous allez faire ci, vous allez faire ça ? On n'a peut-être pas du tout les mêmes ambitions que vous. On poursuit la mise en œuvre de notre projet et on est très fiers de nos projets et de nos résultats.

Monsieur OHLING déclare que nous avons des problèmes de riches. On réalise 3 millions d'euros d'excédents en 2024. C'est bien parce qu'on est riche et on est riche. Pourquoi ? Parce qu'on a augmenté les impôts et on n'a pas augmenté que les taux. On a également augmenté les bases à une période où on est en forte inflation. Monsieur OHLING souligne que la Ville est dans une position financière solide car elle a réalisé un excédent de 3 millions d'euros, cet excédent a été la conséquence d'une hausse des impôts et des bases fiscales dans un contexte de forte inflation. Mais pour lui, il faut rester vigilant car les mécanismes de solidarité s'ajustent. Il y a un système de péréquation qui vise à redistribuer les ressources entre les communes en tenant compte de leur potentiel fiscal. Notre commune voit ses aides diminuer car notre potentiel fiscal a augmenté.)

Le montant total des subventions de l'État ? Mais il est quand même très important et il faut quand même se féliciter que l'État puisse aider des projets et je trouve normal que l'État aide des projets d'intérêt général. Si on n'avait pas un peu de conditionnalité dans les aides de l'État, on aurait que des bassins d'avions. On aurait certainement une libre administration des collectivités, certes, mais on n'aurait aussi des projets qui sont moins utiles pour l'intérêt général, comme celui que j'évoquais à l'instant. On mélange du compte financier 2024 et des éléments de 2025. Je trouve que dans la présentation, ça nous induit en erreur.

Et pour ceux qui auront à restituer les éléments de ce débat, j'attire leur attention à bien faire le tri. DSU importante, que, nous pouvons ajouter à la DGF. On a quand même un niveau de recettes qui est suffisamment élevé avec notamment les dotations de l'État et la fiscalité mise en place. Il y a des bons comme des moins bons investissements (le DOJO, par exemple, on en parle puis plus en 2025). Si maintenant on reparle du Dojo, cela veut dire qu'il y a une insincérité du débat budgétaire. En termes de défi écologique, ce n'est pas à la hauteur sur l'adaptation au changement climatique. Ne pas avoir mis à disposition des cours d'école aux habitants des quartiers qui sont dans des îlots de chaleur ou dans des quartiers. Tout le monde aurait à y gagner.

Madame GUY précise que c'est possible et que c'est fait.

Monsieur OHLING indique que le cœur de ville est inquiétant en termes de stationnement, de rénovation des arcades, façades... On ne s'occupe pas du cœur de ville est c'est un vrai problème. Et la sécurité routière sur Montrichard qui devient de plus en plus dangereux d'un point de vue routier, piétons.

Monsieur GUILLAUME précise que nous sommes dans un mouvement de recentralisation au niveau de l'État et revenir en arrière pour nous élus locaux ce n'est pas normal. Je trouve notre présentation claire. C'est très grave de parler d'insincérité. La Ville de Pont-à-Mousson n'est pas riche. La Ville de Pont-à-Mousson avec l'équipe municipale qui est en place aujourd'hui et depuis un certain nombre d'années, gère bien les affaires de la Ville. Il y a des choses qui arrivent, notamment sur les dépenses de personnel et qui sont encore une fois une décision de l'État : nous imposer les cotisations sur le régime de retraite des fonctionnaires, ça va être entre 300 000 et 400 000€, pour les années prochaines, il faut l'appréhender.

2) FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2025

Monsieur GUILLAUME rappelle que, conformément à ce qui a été évoqué lors du débat d'orientation budgétaire du 4 février dernier, il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Il est précisé qu'à ce jour les bases d'imposition ne sont pas notifiées par l'État, et qu'il s'agit donc d'une prévision de produit de 5 742 500€. La notification des bases permettra d'ajuster plus précisément la connaissance de ce produit.

Pour rappel, suite à la réforme de la fiscalité locale, les taux de taxe foncière sur les propriétés bâties sont votés depuis 2021 par les communes par rapport à un taux de référence qui correspond à la somme des taux 2020 de la commune et du département.

Après avis **FAVORABLE** à l'unanimité (14 voix pour - 2 abstentions) de la « toutes commissions » en date du 26 février 2025,

Il vous est proposé de délibérer sur les taux suivants :

Taxe sur le foncier bâti	32,23%
Taxe sur le foncier non bâti	30,29%
Taxe d'habitation	9,59%

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

VOTE ces taux pour l'année 2025 (3 abstentions : Monsieur VAUTHIER, Monsieur BLONDIN et Monsieur JACQUOT).

3) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un budget qui n'a pas été facile à réaliser parce que l'on a eu des informations qui ont été très tardives. C'est difficile de travailler dans des conditions pareilles et je remercie les services qui ont beaucoup de mérite, ainsi que l'élu aux finances. C'est un budget qui est un budget très raisonnable. Il n'y a pas d'augmentation des taux d'imposition. On réduit notre dette, notamment de la commune. Un certain nombre d'investissements importants sont prévus pour notre collectivité et notamment pour les habitants et principalement pour les jeunes puisque vous verrez comme lors du DOB, par exemple dans le domaine scolaire, périscolaire, restauration cela va apporter beaucoup aux familles et aux enfants. Dans l'avenir, en matière de développement durable également, nous allons poursuivre notre grand projet d'isolation des bâtiments. C'est beaucoup d'ambitions à travers ce budget.

Après transmission de la maquette budgétaire et ses annexes à l'ensemble des membres du Conseil Municipal,

Il est proposé de voter le Budget primitif 2025 de la Ville de Pont-à-Mousson tel que résumé ci-dessous :

FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	18 770 477,29	15 925 408,58
	+		+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE DE FONCTIONNEMENT REPORTE		2 845 068,71
	=		=
	=		
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		18 770 477,29	18 770 477,29

INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	8 857 263,80	8 812 716,87
	+		+

RESTES A REALISER (R.A.R) DE			
REPORTS	L'EXERCICE PRECEDENT	246 175,22	893 399,04
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	602 676,89	
		=	=
		=	
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		9 706 115,91	9 706 115,91
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET		28 476 593,20	28 476 593,20

Comme les années précédentes, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la fongibilité des crédits en 2025 dans le cadre juridique autorisé, pour permettre à l'exécutif de décider de virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, dans la limite du plafond fixé par l'assemblée délibérante, soit au plus 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, conformément à l'article L.5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après avis **FAVORABLE** (14 voix pour – 2 voix contre) de la « toutes commissions » en date du 26 février 2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

VOTE à la majorité le budget primitif 2025 de la Ville tel que transmis et présenté.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections conformément au cadre juridique de la fongibilité des crédits.

(6 oppositions : Monsieur FAVIER, Monsieur OHLING, Madame BARREAU, Monsieur VAUTHIER, Monsieur BLONDIN et Monsieur JACQUOT).

Monsieur JACQUOT précise qu'ils ne voteront pas le budget. Il y a des choix qu'on partage. Mais c'est une politique différente : vous menez la vôtre et nous la nôtre. On a vu une opportunité qui n'est pas au budget sur un achat immobilier devant le Bardot, avec des terrains autour de ce bien immobilier qui permettrait de prévoir un aménagement complet.

Monsieur le Maire précise que c'est inscrit au budget et c'est prévu depuis plus d'un an. Nous avons un accord de principe, on aura l'occasion d'en débattre par la suite.

Monsieur JACQUOT précise que c'est peut-être une opportunité de réaliser une résidence inclusive. Puisque c'est une priorité dans votre mandat. Nous avons aussi évoqué l'idée d'avoir un bassin naturel, qu'on n'ait pas la contrainte d'un contrôle de la qualité de l'eau. Et troisième idée, une piste d'athlétisme. On a parlé du principe que le dojo ne se ferait pas tout de suite, qu'il fallait qu'il soit mieux financé : ou comme on l'a proposé : un budget peut-être plus modeste en corrélation avec les équipements que l'on voit pour une ville de notre taille et donc on peut dégager de l'argent pour une piste d'athlétisme parce que cela paraît étonnant que la Ville de Pont-à-Mousson ne puisse pas proposer ça. On s'interroge sur les coulées de boues car toujours pas d'action constatée à ce sujet.

Monsieur le Maire indique que les résultats sur les coulées de boues sont arrivés il y a 6 mois.

Monsieur OHLING précise que c'est urgent et utile d'intervenir sur la route de Briey à Montrichard. Il est important qu'on puisse avoir assez rapidement un réseau cyclable sécurisé où on peut se déplacer d'un quartier à l'autre sans croiser de voitures. Il note dans le budget de son point de vue un élément positif : l'isolation thermique.

Madame BARREAU précise que nous avons eu une campagne où nous avons pu confronter nos projets ; c'est la vie démocratique et on le rappelle sur le budget. Elle s'interroge sur la subvention en baisse pour le CCAS.

Monsieur le Maire précise avoir augmenté de façon substantielle la subvention l'année dernière du fait du gros manque à gagner sur les travaux de rénovation de logements. Cette année le CCAS a réussi à faire quelques économies et relogé des résidents. Le CCAS arrive à fonctionner avec la subvention qu'on attribue qui est supérieure à ce qu'elle était il y a 2 ans.

Madame BARREAU précise voter contre ce budget pour une question de méthode et de projet.

Monsieur RICHIER précise que toutes les pistes cyclables sont sécurisées et limitées en vitesse. En termes d'isolation il n'y a pas eu de rénovations globales mais nous avons pu réaliser une isolation de nos bâtiments publics pour 1€.

Monsieur VAUTHIER précise qu'une étude restituée au cycle d'eau en 2009 pour le chemin des Clos n'a toujours pas été réalisée. Il ne comprend toujours pas pourquoi la Ville de Pont-à-Mousson ne possède pas de piste d'athlétisme. Et en dernier point sur l'îlot Saint Antoine, il y a une réelle opportunité de bien réfléchir sur l'implantation d'une résidence et en faire un espace public collectif ouvert.

Monsieur le Maire précise que sur la piste d'athlétisme il est important aux clubs de mettre en place une organisation, qu'ils s'organisent afin de réaliser ce projet.

Monsieur OHLING considère que la puissance publique doit gérer des équipements sportifs et investir dans des équipements sportifs. Le bassin doit se doter d'un équipement sportif de qualité. Pourquoi ne pas essayer d'imaginer avoir un complexe sportif, un stade, soit rugby football avec la piste d'athlétisme...

Monsieur le Maire précise que la collectivité n'est pas là pour aider les clubs à se faire de la concurrence. On a besoin de travailler ensemble. On ne peut pas aujourd'hui posséder dans chaque commune des équipements.

Monsieur OHLING soutient l'idée de développer des projets intercommunaux. En revanche, selon lui, le simple fait qu'un équipement soit situé à Pont-à-Mousson ne justifie pas qu'il doit être exclusivement géré ou utilisé par la Ville. Il propose de dissocier la gestion de l'équipement, la gestion des activités sportives et la gestion des groupes/ clubs qui en bénéficient pour une utilisation équitable entre les communes.

4) APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET SERVICE DES EAUX.

Sous la présidence de la première adjointe, Mme Laurence FERRERO, Monsieur Henry LEMOINE ayant quitté la salle des séances conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le CFU 2024 tel que transmis aux membres du Conseil Municipal est résumé ci-dessous :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 506 140,95	548 418,85	2 054 559,80
	Recettes réalisées	B	1 044 942,58	625 115,27	1 670 057,85
	Restes à réaliser	C	154 771,00	0,00	154 771,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	835 935,21	548 418,85	1 384 354,06
	Dépenses réalisées	E	736 733,73	240 515,16	977 248,89
	Restes à réaliser	F	40 522,96	0,00	40 522,96
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	308 208,85	384 600,11	692 808,96
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-670 205,74	0,00	-670 205,74
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	-361 996,89	384 600,11	22 603,22
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	114 248,04	0,00	114 248,04
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-247 748,85	384 600,11	136 851,26

Après avis **FAVORABLE** à l'unanimité de la « toutes commissions », en date du 25 février 2025,
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

APPROUVE à l'unanimité le Compte Financier Unique 2024 du service des eaux.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

5) AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024 – BUDGET SERVICE DES EAUX

Après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du budget du service des eaux,

Constatant que le Compte Financier Unique 2024 fait apparaître un déficit d'investissement cumulé de 247 748,85€,
et un excédent de fonctionnement cumulé de 384 600,11€,
il convient d'affecter comme suit ce résultat cumulé 2024 au budget du service des eaux 2025 :

Résultat de fonctionnement antérieur Excédent 2023	0€
Résultat de fonctionnement de l'exercice	384 600,11€
Résultat cumulé à affecter Excédent cumulé au 31/12/2022	384 600,11€
Déficit d'investissement	247 748,85€
Affectation obligatoire Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	247 748,85€
Affectation de l'excédent de fonctionnement reporté (002)	136 851,26€

Après avis **FAVORABLE** à l'unanimité de la « toutes commissions » en date du 26 février 2025,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

VOTE à l'unanimité cette affectation au budget prévisionnel 2025 du service des eaux.

6) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET SERVICE DES EAUX

Monsieur GUILLAUME remercie les services et l'excellent travail effectué.

Après transmission de la maquette budgétaire et ses annexes à l'ensemble des membres du Conseil Municipal,

Il est proposé de voter le Budget primitif 2025 du service des eaux tel que résumé ci-dessous :

FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	756 000,00	619 148,74
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE DE FONCTIONNEMENT REPORTE		136 851,26
	=	=	
	=		

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)	756 000,00	756 000,00
---	------------	------------

INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	646 000,00	893 748,85

+ + +

REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	40 522,96	154 771,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	361 996,89	

= =

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)	1 048 519,85	1 048 519,85
--	--------------	--------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET	1 804 519,85	1 804 519,85
-----------------	--------------	--------------

Après avis **FAVORABLE** (14 voix pour – 2 voix contre) de la « toutes commissions » en date du 26 février 2025,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité :

VOTE le budget primitif 2025 du service des eaux tel que transmis et présenté.

3 oppositions (Monsieur JACQUOT, Monsieur BLONDIN et Monsieur VAUTHIER) et 3 abstentions (Monsieur FAVIER, Madame BARREAU et Monsieur OHLING).

Monsieur JACQUOT précise que lors des travaux de voirie, la commune en profite pour changer les canalisations afin d'éviter des interventions supplémentaires. Il confirme que sur le réseau d'eau potable, la Ville n'investira pas seule car cela serait une mauvaise manière de faire pression sur les autres communes en les entraînant dans un projet sans concertation intercommunale.

Monsieur le Maire précise ne pas refaire les canalisations d'eau à chaque rénovation de rue.

Monsieur JACQUOT précise que cela fait déjà 2 ans, au moins que Saint Gobain commercialise des tests pour la détection de fuite et la qualité des canalisations.

Monsieur le Maire est très bien informé sur ce sujet et qu'une commande est en cours.

7) SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'AMICALE DU PERSONNEL TERRITORIAL DE PONT-À-MOUSSON

Il est proposé d'accorder au titre de l'année 2025 une subvention de 32 400€ à l'Amicale du personnel territorial de Pont-à-Mousson.

Conformément à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, la

subvention étant supérieure à 23 000€, une convention définissant l'objet, le montant, les modalités de versement, les conditions d'utilisation et les modalités de contrôle et d'évaluation de la subvention attribuée doit être conclue entre la Ville et l'Amicale.

Après avis **FAVORABLE** à l'unanimité de la « toutes commissions » en date du 26 février 2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

ATTRIBUE une subvention de fonctionnement de 32 400€ à l'Amicale du personnel territorial de Pont-à-Mousson au titre de l'année 2025.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

8) CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) – SUBVENTIONS 2025

La Ville est engagée depuis le 1^{er} janvier 2023 dans le dispositif de Convention Territoriale Globale portée par la Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson. D'une durée de 4 ans, cette convention couvre la période 2023-2026. La Ville accompagne les structures partenaires de la CTG.

Il est proposé de verser en 2025 les subventions suivantes :

1/ Versements par acomptes

Structure	Subvention attribuée	1 ^{er} acompte (Avril 2025)	2 ^{ème} acompte (Juillet 2025)	3 ^{ème} acompte (Novembre 2025)	Solde qui sera payé en 2026
Club de l'Amitié	51 772€	15 531€	15 531€	15 531€	5 179€
Oasis	4 372€	1 311€	1 311€	1 311€	439€
Les 2 rives	71 640€	21 500€	21 500€	21 500€	7 140€
SNI	30 000€	9 000€	9 000€	9 000€	3 000€

Les soldes 2025 seront versés en 2026 dès que la Ville disposera de toutes les données nécessaires.

Compte tenu des bilans reçus, il est proposé de verser les soldes correspondant à 10% de la subvention 2024 :

Structure	Soldes 2024 qui seront payés sur 2025 (10% des subventions 2024)
Club de l'Amitié	5 000€
Oasis	134€
Les 2 rives	6 667€
SNI	3 000€

2/ Versement unique pour 2025

Structure	Montant de la subvention
Scouts de France	200€
L'ilot z'enfants	100€

Les amis de la ludothèque	17 824€
CCAS (au titre du LAEP Petit prince)	20 928€

La commission jeunesse s'est réunie le 25 février 2025 et a émis un avis **FAVORABLE** à l'unanimité (1 abstention).

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

ATTRIBUE ces subventions aux associations concernées,

ET

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier, y compris les contrats d'objectifs et conventions de financement relatives à chaque association dont un modèle est joint en annexe.

Madame MEURGUE et Madame KIEFFER ont quitté la salle et n'ont pas pris part au vote.

Monsieur JACQUOT précise que d'un point de vue juridique nous ne pouvons pas nier une gestion de fait du Club de l'Amitié. On est sur un alignement des prix au niveau des prix des repas. Il précise que pour que nous soyons conformes à la réglementation, un marché public devient obligatoire. Il faut régulariser la situation tout de suite et ne pas attendre une éventuelle et hypothétique fusion complète, voire disparition, du Club de l'Amitié. Je ne sais pas si c'est le projet. Sur le périscolaire, on doit clarifier à mon avis les choses.

Monsieur le Maire précise que juridiquement ce n'est pas ça. ~~On passera par un marché public mais c'est trop juste pour cette année.~~

Monsieur VELVELOVICH recentre le débat. Pour lui le débat n'est pas sur la cantine mais sur la gestion du périscolaire et donc des activités d'accompagnement et d'animation jeunesse, c'est-à-dire les services éducatifs autour de l'école.

9) SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2025 AUX ASSOCIATIONS

Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2025, aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS	MONTANT
Ligue de l'enseignement (pour Lire et faire lire)	200€
U2AF54	600€
TOTAL	800€

Après avis **FAVORABLE** à l'unanimité de la commission Jeunesse, en date du 25 février 2025

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

ATTRIBUE ces subventions aux associations concernées,

AUTORISE Monsieur Maire ou son représentant à signer toute convention, tout document, et toute pièce relative à ces subventions.

Madame MEURGUE a quitté la salle et n'a pas pris part au vote.

10) CONTRATS D'OBJECTIFS : SOLDES SUBVENTIONS 2024 ET SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS PARTENAIRES

La commune souhaite maintenir son soutien aux associations présentes dans les dispositifs "Contrat d'objectifs". Ces contrats conclus entre la Ville et les associations doivent aujourd'hui être actualisés pour prendre en compte les besoins d'évolution des actions menées.

	Aide financière 2025	1 ^{er} acompte Mars 2025	2 ^{ème} acompte Juillet 2025	3 ^{ème} acompte Novembre 2025	Solde (10%) Début année 2026
AMI	15 000€	4 500€	4 500€	4 500€	1 500€
Croix rouge	3 000€	900€	900€	900€	300€
CETAM	1 400€	420€	420€	420€	140€

Les 10 % restants de l'aide prévue aux associations partenaires seront versées en début d'année 2026 au vu du bilan qualitatif, quantitatif et financier prévu dans le contrat d'objectif.

Concernant les soldes 2024, conformément aux modalités et conditions prévues dans les délibérations fixant les conditions de versement des subventions 2024 aux associations partenaires du contrat d'objectif, et compte tenu des bilans 2024, ils seront versés, à AMI, la Croix Rouge et le CETAM (10% de la subvention 2024).

Il vous est proposé d'autoriser le versement de ces subventions selon les modalités définies dans la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats.

Après avis **FAVORABLE** à l'unanimité (1 abstention) de la commission Jeunesse, en date du 25 février 2025

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

AUTORISE le versement de ces subventions selon les modalités définies dans la présente délibération et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats d'objectifs dont un modèle est joint à la présente délibération.

Monsieur CAVAZZANA a quitté la salle et n'a pas pris part au vote.

11) MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE ET LE PÉRISCOLAIRE

Il vous est proposé une mise à jour du règlement (en annexe) au regard des évolutions mises en œuvre à compter du 1^{er} septembre 2025.

Après avis **FAVORABLE** à l'unanimité (2 abstentions) de la commission des affaires scolaires réunie le 10 mars 2025

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

APPROUVE à l'unanimité ce règlement qui prendra effet à compter du 1er septembre 2025.

Monsieur BLONDIN se dit satisfait que ce projet voit le jour, trouve qu'un travail intéressant a été mené en commission, des échanges constructifs. Vous avez pris en compte un certain nombre de remarques. En revanche il émet un bémol sur l'absence de concertation avec les parents d'élèves sur ce nouveau règlement.

Madame DIMOFF précise qu'il fallait prendre cette décision. Et qu'évidemment les parents d'élèves et les enseignants sont informés.

Monsieur le Maire remercie Madame DIMOFF et les services pour ce travail.

Monsieur BLONDIN demande la vision de la majorité par rapport au Club de l'Amitié.

Monsieur le Maire considère que c'est un bon équilibre et on verra par la suite par un retour d'expérience.

Madame BARREAU indique être vigilante sur la tarification sociale et progressive. On aurait pu faire encore mieux, même si c'est déjà beaucoup parce qu'on part de très loin. Même tarif pour le Club de l'Amitié et pour le service municipal, c'est très bien. Petit bémol aussi par rapport à l'école Pierre Dohm, parce que c'est une école qui est en lien avec un quartier prioritaire politique de la Ville et cela aurait été bien justement de travailler beaucoup plus sur cette école-là. Dommage aussi pour les goûters, qu'ils ne soient pas offerts. Et sur les écoles prioritaires, quartier politique de la Ville, peut-être travailler sur les petits déjeuner, sûrement une piste d'amélioration. Elle est opposée à l'expulsion de l'enfant en cas de non-respect du règlement de la cantine.

Madame DIMOFF précise que c'est une obligation d'inscrire même si ce n'est pas la réalité. Un enfant ne doit pas en pâtir.

Monsieur FAVIER considère qu'effectivement le travail en commission a été très intéressant et très bien présenté par les services. Sur ce point c'est une très belle avancée pour le futur accès sur l'école Pierre DOHM, Saint Charles, supprimer les déplacements en bus, une réflexion à revenir en régie pour la restauration scolaire avec une cuisine centrale (comme par exemple sur le bassin de Pompey et qui fonctionne très bien) est-elle envisageable ?

Monsieur VAUTHIER précise que nous évoluons mais nous avons un retard sur l'évolution des écoles et du périscolaire. On a souffert ces dernières années, je pense, y compris dans notre démographie locale, avec une trop faible proposition de services dans le domaine.

12) SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2025 AUX ASSOCIATIONS À CARACTÈRE CULTUREL

Après avis **FAVORABLE** à l'unanimité de la commission animation culture, en date du 19 février 2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

ATTRIBUE à l'unanimité les subventions suivantes au titre de l'exercice 2025 :

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT
----------------------	---------

UNIVERSITÉ CULTURE PERMANENTE	1000 €
KALINA	2500€
HARMONIE MUSSIPONTAINE	2500€
AMIS DES PRÉMONTRÉS	4200€
CETAM	2000€
AAM	3200€
MARYSE BASTIÉ	700€
MUSSI CHŒUR	1200€
MICROTEL	800€

13) SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS À CARACTÈRE SOCIAL 2025

Après avis **FAVORABLE** à l'unanimité de la commission des affaires sociales réunie le 24 février 2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

ATTRIBUE à l'unanimité les subventions suivantes au titre de l'exercice 2025 :

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	500 €
CROIX ROUGE	4 000 €
SNI	5 000 €
SOLIDARITES SERVICES	3 900 €

Monsieur BLONDIN précise s'être intéressé dans la commission au contenu des dossiers de demandes de subventions, parce qu'on ne peut pas tout le temps critiquer sans avoir de matière et il avait besoin de se faire un avis objectif sur la transparence, la rigueur, l'objectivité avec laquelle sont traitées les demandes de subventions. Il y a des demandes de subventions qui passent dans plusieurs commissions. J'ai pu constater qu'au sein d'une commission, on n'est pas forcément au courant que la demande passe dans une autre commission, cela crée de la confusion. À titre d'exemple, la Croix Rouge qui va obtenir 4000€ (commission affaires sociales) et 3000,00€ (commission Jeunesse).

Madame GUY précise que ce ne sont pas les mêmes dossiers.

Monsieur BLONDIN demande plus de transparence en commission sur les dossiers de demandes de subventions.

Monsieur le Maire indique que le travail est apprécié mission par mission, mais on n'a pas à essayer de se dire s'ils vont avoir un peu trop s'ils cumulent. Ce type de réflexion le gêne particulièrement.

14) SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2025 AUX CLUBS SPORTIFS

Il est proposé de bien vouloir attribuer les subventions de fonctionnement 2025 aux clubs sportifs suivants :

AÏKIDO	200 €
AS BADMINTON	700 €
AS COLLEGE MARQUETTE	1 000 €
AS LYCEE HANZELET	300 €
AS LYCEE MARQUETTE	500 €
AS MUSSIPONTAINE	1 500 €
AS TENNIS DE TABLE	900 €
BASKET ALL STARS	2 600 €
BILLARD CLUB	600 €
CERCLE D'ECHECS	300 €
CERCLE D'ESCRIME	3 800 €
CHARLY BOXING THAÏ	450 €
CLUB CANIN	1 000 €
CLUB DES ARCHERS	1 500 €
CŒUR ET SANTE	250 €
CYCLOTOURISME	3 300 €
GYM SPORT PAM	7 000 €
FC PAM	4 000 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	500 €
HORIZON VERTICAL	1 200 €
JUDO SC	6 300 €
KARATE DO CLUB	2 700 €
MP TRAIL 54	200 €
PAM ATHLETISME	2 000 €
PAM YACHTING MAQUETTES	150 €

PETANQUE CLUB	1 500 €
RUGBY CLUB PAM	9 800 €
SOCIETE DE TIR	1 000 €
SOCIETE NAUTIQUE AVIRON	7 600 €
TAEKWONDO	800 €
TENNIS CLUB	3 500 €
TRIATHLON CLUB	1 900 €
TWIRLING BATON	800 €
VBB	12 000 €
TOTAL	81 850 €

La commission des sports du 4 mars 2025 a émis un avis **FAVORABLE** à l'unanimité (2 absentions).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

ATTRIBUE à l'unanimité les subventions de fonctionnement aux clubs sportifs conformément au tableau ci-dessus.

Monsieur VAUTHIER précise être gêné de la politique que nous avons. Nous ne tenons pas du tout compte de l'inflation. Nous ne prenons pas en compte les licences, les besoins etc.

Monsieur PIZELLE indique qu'il y a quand même une bonne partie des associations qui sont hébergées dans les infrastructures. Nous faisons aussi en sorte que la Ville ne subventionne pas tout. Il peut y avoir le Département, la Région.

Monsieur le Maire indique que la communauté de communes peut aussi aider les associations.

15) DONATION D'UN TERRAIN AU PROFIT DE LA COMMUNE, SITUÉ LIEU-DIT CORROY

Madame Nathalie MORLOT est propriétaire d'une parcelle, située lieu-dit Corroy, cadastrée E-27, figurant ainsi au cadastre :

Sect.	N°	Lieudit	a	ca
E	27	CORROY	38	40

Ce terrain jouxte le centre de loisirs « L'Oasis » et la collectivité a souhaité accepter ce don afin d'offrir un espace supplémentaire à ce lieu.

La collectivité s'engage à utiliser le bien pour un motif d'intérêt général et à ce titre Madame Nathalie MORLOT bénéficiera d'un cerfa de déduction fiscale de la valeur vénale du terrain, estimée par France Domaines en date du 31 janvier 2025 à 3 500 euros.

Les frais d'acte notarié seront à la charge de la collectivité.

La commission Urbanisme- sécurité – affaires patriotiques s'est réunie le 24 février dernier et a émis un avis **FAVORABLE** à l'unanimité.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

ACCEPTE le don de la parcelle E-27 d'une valeur vénale de 3 500 euros.

DÉLIVRERA un cerfa de déduction fiscale à Madame Nathalie MORLOT.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

16) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES

La commission Urbanisme, sécurité et affaires patriotiques s'est réunie le 24 février dernier et a émis un avis FAVORABLE à l'unanimité.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

ATTRIBUE à l'unanimité les subventions suivantes aux associations patriotiques :

<u>Nom de l'association</u>	<u>Montant 2025 en euros</u>
ACPG – CATM - TOE – VEUVES SECTION JEAN LEAU	300 euros
Association des mutilés combattants et victimes de guerre	910 euros (dont subvention exceptionnelle de 700 euros pour l'organisation du repas du 11 Novembre)
FNACA	920 euros
Souvenir Français	400 euros
Amicale des Anciens Marins et Coloniaux de Pont-à- Mousson	210 euros
Fédération Lorraine des anciens du génie	135 euros
62^{ème} section des médaillés militaires de Pont-à- Mousson	350 euros
TOTAL	3 225 euros

Madame Guy a quitté la salle et n'a pas pris part au vote.

17) ACHAT DE DEUX PARCELLES- CEHMIN DE LA CORDERIE

Messieurs Patrick KUFFLER et Damien BREGÉARD sont respectivement propriétaires en indivision de deux parcelles, situées Chemin de la Corderie, cadastrées AV-44 et AV-45, figurant ainsi au cadastre :

Sect.	N°	Lieudit	ca
AV	45	Chemin de la Corderie	49
AV	44	Chemin de la Corderie	58

La collectivité souhaite acquérir ces parcelles dans le but de réaliser des travaux d'aménagement de voirie pour sécuriser l'intersection entre le Chemin de la Corderie et l'Avenue du Général Patton, ce foncier a été estimé par France Domaines en date du 31 janvier 2025 pour un montant de 2 100 euros.

Les frais d'acte notarié et annexes seront à la charge de la collectivité.

La commission Urbanisme- sécurité – affaires patriotiques s'est réunie le 10 mars dernier et a émis un avis **FAVORABLE** à l'unanimité.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

ACCEPTE ces termes permettant la constitution de l'acte notarié

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Monsieur OHLING précise qu'il y a une opportunité effectivement d'intervenir sur le chemin de la Corderie. On a une opportunité de faire bien les choses (sécurité routière et piétons). Ce qui le gêne, c'est le montant des travaux (60 000€) : cela relève plus de l'intervention ponctuelle que d'un véritable traitement de requalification et de réaménagement du chemin de la Corderie. Quand on aura les plans on y verra sans doute plus clair. Il faudrait avoir un projet global et demander une subvention plus importante à l'État.

Monsieur le Maire précise que c'est un enjeu essentiel.

Monsieur BLONDIN s'interroge sur la priorité de ce chemin.

Monsieur le Maire indique que c'est un chemin à la dangerosité avérée.

18) DEMANDE DE SUBVENTION DSIL POUR LE PROJET DE LIAISON VOIE DOUCE DU BASSIN D'AVIRON VERS LE GRAND BLEU

La Ville de Pont-à-Mousson a effectué le 22 janvier 2025, une demande de subvention sur la plateforme de l'État « démarches simplifiées », portant sur le projet de liaison voie douce du bassin d'aviron vers le Grand Bleu.

L'État a ainsi été sollicité sur le fonds de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

La commune de Pont-à-Mousson souhaite engager des travaux pour la liaison voie douce du bassin d'aviron vers le Grand Bleu.

Le coût prévisionnel global de ces travaux est estimé à 208 000 € HT, soit 250 000 € TTC pour l'année 2025.

Le montant de la subvention sollicitée est de 40 % soit 83 200 €.

Il est proposé de demander à l'État l'aide sollicitée, correspondant au montant des travaux, selon le plan de financement ci-dessous :

Rubriques dépenses	Montant H.T.	Montant T.T.C.
Travaux de rénovation	208 000 €	250 000 €
Montant total	208 000 €	250 000 €

Recettes HT	
État DSIL (40 %)	83 200 €
État DETR (40 %)	83 200 €
Autofinancement (20 %)	41 600 €
Montant total H.T.	208 000 €

Après avis **FAVORABLE** à l'unanimité de la commission mixte travaux-environnement réunie le 28 février 2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE l'opération et son plan de financement prévisionnel,

SOLLICITE la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) afin de financer les travaux de liaison voie douce du bassin d'aviron vers le Grand Bleu.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Monsieur VAUTHIER ne comprend pas pourquoi il n'y a pas de demande au titre du fonds vert. Et des riverains demandent quand le tour du bassin d'aviron sera effectif.

Monsieur le Maire précise que c'est possible pour des manifestations. Donc pourquoi pas pour tous.

Monsieur BLONDIN trouve anormal l'ordre des priorités. Et trouve anormal dans notre Ville qu'on ne puisse pas aller à vélo de façon sécurisée à la gare SNCF.

Monsieur le Maire affirme que la sécurité à vélo en Ville de Pont-à-Mousson est assurée.

19) DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR LE PROJET DE LIAISON VOIE DOUCE DU BASSIN D'AVIRON VERS LE GRAND BLEU

La Ville de Pont-à-Mousson a effectué le 22 janvier 2025, une demande de subvention sur la plateforme de l'État « démarches simplifiées », portant sur le projet de liaison voie douce du bassin d'aviron vers le Grand Bleu.

L'État a ainsi été sollicité sur le fonds de Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR).

La commune de Pont-à-Mousson souhaite engager des travaux pour la liaison voie douce du bassin d'aviron vers le Grand Bleu.

Le coût prévisionnel global de ces travaux est estimé à 208 000 € HT, soit 250 000 € TTC pour l'année 2025.

Le montant de la subvention sollicitée est de 40 % soit 83 200 €.

Il est proposé de demander à l'État l'aide sollicitée, correspondant au montant des travaux, selon le plan de financement ci-dessous :

Rubriques dépenses	Montant H.T.	Montant T.T.C.
Travaux de rénovation	208 000 €	250 000 €
Montant total	208 000 €	250 000 €

Recettes HT	
État DETR (40 %)	83 200 €
État DSIL (40 %)	83 200 €
Autofinancement (20 %)	41 600 €
Montant total H.T.	208 000 €

Après avis **FAVORABLE** à l'unanimité de la commission mixte travaux-environnement réunie le 28 février 2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE l'opération et son plan de financement prévisionnel,

SOLLICITE la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR) afin de financer les travaux de liaison voie douce du bassin d'aviron vers le Grand Bleu.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

20) DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT POUR LA RÉNOVATION ET LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DU CENTRE SOCIAL DES DEUX RIVES

La Ville de Pont-à-Mousson a effectué le 19 novembre 2024, une demande de subvention sur la plateforme de l'État « démarches simplifiées », portant sur le projet de rénovation et la mise en accessibilité du centre social des deux rives.

L'État a ainsi été sollicité sur le Fonds Vert.

La commune de Pont-à-Mousson a engagé des travaux de rénovation et de mise en accessibilité du Centre Social des Deux Rives.

Le coût prévisionnel global de ces travaux est estimé à 663 900 € HT, soit 796 680 € TTC pour l'année 2025.

Le montant de la subvention sollicitée est de 40 % soit 265 560 €.

Il est proposé de demander à l'État l'aide sollicitée, correspondant au montant des travaux, selon le plan de financement ci-dessous :

Rubriques dépenses	Montant H.T.	Montant T.T.C.
Travaux de rénovation	663 900 €	796 680 €
Montant total	663 900 €	796 680 €

Recettes HT	
Fonds Vert (40 %)	265 560 €
CAF (40 %)	265 560 €
Autofinancement (20 %)	132 780 €
Montant total H.T.	663 900 €

Après avis **FAVORABLE** à l'unanimité de la commission mixte travaux-environnement réunie le 28 février 2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE l'opération et son plan de financement prévisionnel,

SOLLICITE le Fonds Vert afin de financer les travaux de rénovation et mise en accessibilité du Centre Social des Deux Rives.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

21) DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT POUR LE PROJET DE RÉNOVATION ÉNERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE GUYNEMER

La Ville de Pont-à-Mousson va effectuer une demande de subvention sur la plateforme de l'État « démarches simplifiées », portant sur le projet de rénovation énergétique du Groupe Scolaire Guynemer.

L'État va être sollicité sur le Fonds Vert.

La commune de Pont-à-Mousson souhaite engager des travaux pour la rénovation énergétique du Groupe Scolaire Guynemer.

Le coût prévisionnel global de ces travaux est estimé à 208 000 € HT, soit 250 000 € TTC pour l'année 2025.

Le montant de la subvention sollicitée est de 40 % soit 83 200 €.

Il est proposé de demander à l'État l'aide sollicitée, correspondant au montant des travaux, selon le plan de financement ci-dessous :

Rubriques dépenses	Montant H.T.	Montant T.T.C.
Travaux de rénovation	208 000 €	250 000 €
Montant total	208 000 €	250 000 €

Recettes HT	
État Fonds Vert (40 %)	83 200 €
État DETR (40 %)	83 200 €
Autofinancement (20 %)	41 600 €
Montant total H.T.	208 000 €

Après avis **FAVORABLE** à l'unanimité de la commission mixte travaux-environnement réunie le 28 février 2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE l'opération et son plan de financement prévisionnel,

SOLLICITE le Fonds Vert afin de financer les travaux de rénovation énergétique du Groupe Scolaire Guynemer,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

22) DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR LE PROJET DE RÉNOVATION ÉNERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE GUYNEMER

La Ville de Pont-à-Mousson a effectué le 22 janvier 2025, une demande de subvention sur la plateforme de l'État « démarches simplifiées », portant sur le projet de rénovation énergétique du Groupe Scolaire Guynemer.

L'État a ainsi été sollicité sur le fonds de Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR).

La commune de Pont-à-Mousson souhaite engager des travaux pour la rénovation énergétique du Groupe Scolaire Guynemer.

Le coût prévisionnel global de ces travaux est estimé à 208 000 € HT, soit 250 000 € TTC pour l'année 2025.

Le montant de la subvention sollicitée est de 40 % soit 83 200 €.

Il est proposé de demander à l'État l'aide sollicitée, correspondant au montant des travaux, selon le plan de financement ci-dessous :

Rubriques dépenses	Montant H.T.	Montant T.T.C.
Travaux de rénovation	208 000 €	250 000 €
Montant total	208 000 €	250 000 €

Recettes HT	
État DETR (40 %)	83 200 €
État Fonds Vert (40 %)	83 200 €
Autofinancement (20 %)	41 600 €
Montant total H.T.	208 000 €

Après avis **FAVORABLE** à l'unanimité de la commission mixte travaux-environnement réunie le 28 février 2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE l'opération et son plan de financement prévisionnel,

SOLLICITE la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR) afin de financer les travaux de rénovation énergétique du Groupe Scolaire Guynemer,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

23) DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR LE PROJET DE SÉCURISATION VOIRIE CHEMIN DE LA CORDERIE

La Ville de Pont-à-Mousson a effectué le 23 janvier 2025, une demande de subvention sur la plateforme de l'État « démarches simplifiées », portant sur le projet de sécurisation voirie chemin de la Corderie.

L'État a ainsi été sollicité sur le fonds de Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR).

La commune de Pont-à-Mousson souhaite engager des travaux pour la sécurisation voirie chemin de la Corderie.

Le coût prévisionnel global de ces travaux est estimé à 67 000 € HT, soit 80 400 € TTC pour l'année 2025.

Le montant de la subvention sollicitée est de 40 % soit 26 800 €.

Il est proposé de demander à l'État l'aide sollicitée, correspondant au montant des travaux, selon le plan de financement ci-dessous :

Rubriques dépenses	Montant H.T.	Montant T.T.C.
Travaux de sécurisation	67 000 €	80 400 €
Montant total	67 000 €	80 400 €

Recettes HT	
État DETR (40 %)	26 800 €
Autofinancement (60 %)	40 200 €
Montant total H.T.	67 000 €

Après avis **FAVORABLE** à l'unanimité de la commission mixte travaux-environnement réunie le 28 février 2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE l'opération et son plan de financement prévisionnel,

SOLLICITE la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR) afin de financer les travaux de sécurisation voirie Chemin de la Corderie,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

24) DEMANDE DE SUBVENTION DSIL POUR LE PROJET D'ACQUISITION DE MATÉRIEL NUMÉRIQUE DANS LES ÉCOLES

La Ville de Pont-à-Mousson a effectué le 23 janvier 2025, une demande de subvention sur la plateforme de l'État « démarches simplifiées », portant sur le projet d'acquisition de matériel numérique dans les écoles.

L'État a ainsi été sollicité sur le fonds de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

La commune de Pont-à-Mousson souhaite engager l'acquisition de matériel numérique dans les écoles.

Le coût prévisionnel global de ces acquisitions est estimé à 42 000 € HT, soit 50 000 € TTC pour l'année 2025.

Le montant de la subvention sollicitée est de 40 % soit 16 800 €.

Il est proposé de demander à l'État l'aide sollicitée, correspondant au montant des travaux, selon le plan de financement ci-dessous :

Rubriques dépenses	Montant H.T.	Montant T.T.C.
Acquisitions	42 000 €	50 000 €
Montant total	42 000 €	50 000 €

Recettes HT	
État DSIL (40 %)	16 800 €
Autofinancement (60 %)	25 200 €
Montant total H.T.	42 000 €

Après avis **FAVORABLE** à l'unanimité de la commission mixte travaux-environnement réunie le 28 février 2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE l'opération et son plan de financement prévisionnel,

SOLLICITE la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) afin de financer les travaux d'acquisition de matériel numérique dans les écoles,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Monsieur VAUTHIER demande un retour par mail de cet état de financement.

Monsieur le Maire indique que le règlement du fonds vert est arrivé courant mars.

25) DEMANDE DE SUBVENTION DSIL POUR LE PROJET DE CRÉATION DE SITES DE RESTAURATION SCOLAIRE

La Ville de Pont-à-Mousson a effectué le 23 janvier 2025, une demande de subvention sur la plateforme de l'État « démarches simplifiées », portant sur le projet de création de sites de restauration scolaire.

L'État a ainsi été sollicité sur le fonds de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

La commune de Pont-à-Mousson souhaite engager des travaux pour la création de sites de restauration scolaire.

Le coût prévisionnel global de ces travaux est estimé à 300 000 € HT, soit 360 000 € TTC pour l'année 2025.

Le montant de la subvention sollicitée est de 40 % soit 120.000 €.

Il est proposé de demander à l'État l'aide sollicitée, correspondant au montant des travaux, selon le plan de financement ci-dessous :

Rubriques dépenses	Montant H.T.	Montant T.T.C.
Travaux de création	300 000 €	360 000 €
Montant total	300 000 €	360 000 €

Recettes HT	
État DSIL (40 %)	120 000 €
Autofinancement (60 %)	180 000 €
Montant total H.T.	300 000 €

Après avis **FAVORABLE** à l'unanimité de la commission mixte travaux-environnement réunie le 28 février 2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE l'opération et son plan de financement prévisionnel,

SOLLICITE la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) afin de financer le projet de création de sites de restauration scolaire,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

26) RECOUVREMENT DES FACTURES D'EAU DUES PAR LES LOCATAIRES D'IMMEUBLES COMMUNAUX

Une délibération en date du 16 Mai 1989 instaurait un recouvrement des factures d'eau dues par les locataires d'immeubles communaux de la manière suivante :

« Pour les logements situés dans les écoles communales :

- Détermination du prix du m3 en divisant le montant de la facture à acquitter par le nombre de m3 consommés,
- Répartition de la facture sur les locataires par application du barème suivant :
 - 35 m3 par personne adulte
 - + 15 m3 par personne adulte supplémentaire
 - + 10 m3 par enfant
 - Soit :
 - 50 m3 par couple sans enfant
 - 60 m3 pour un couple avec un enfant
 - 70 m3 pour un couple avec deux enfants

Etc. »

En lieu et place de cette méthode de calcul, il est convenu de facturer les consommations réelles des locataires par l'installation de décompteurs.

Après avis **FAVORABLE** à l'unanimité de la commission mixte travaux-environnement réunie le 28 février 2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

ACCEPTE le nouveau mode de facturation des consommations d'eau des locataires de logements communaux.

27) TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE le tableau des effectifs qui figure ci-après.

Fin 21h31

Le secrétaire de séance,

Gérard LÉOUTRE

Le Maire,



Henry LEMOINE